



FEDERATION FRANCAISE DE BRIDGE  
COMITE DE GUYENNE  
10, Rue de la Tour de Veyrines - 33700 Mérignac

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Mérignac, le 15 Avril 2022

**Destinataires :**

Membres du Bureau Exécutif  
Présidents(es) de club  
Président de la CRED  
Membres catégoriels

**Objet :** Assemblée Générale Elective

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Chers Amis,

Je vous prie de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Elective du Comité de Guyenne qui se tiendra à la Maison du Bridge **Jeudi 30 Juin 2022 à 11h00.**

Nous procéderons à l'élection par liste :

- du Bureau Exécutif constitué d'un président, d'un 1<sup>er</sup> vice-Président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, d'un vice-président chargé des compétitions et d'un responsable technique de la Maison du Bridge
- des 3 vice-présidents des secteurs agglomération, littoral, gascogne
- des membres catégoriels
- du Président et des membres de la CRED.

Les candidatures doivent être déposées au Comité de Guyenne **30 jours avant la date de l'élection.**

Le dépôt de candidature des listes présidentielles doit être accompagné d'un projet. Un candidat peut se présenter sur plusieurs listes pour un même poste ou pour des postes différents.

A l'issue de notre réunion, nous aurons le plaisir de nous retrouver autour d'un buffet servi au Sans Atout.

Merci de confirmer votre présence à l'**Assemblée Générale Elective ainsi qu'au buffet** qui suivra en adressant par mail le bulletin de participation ci-joint complété (comite.guyenne.ffb@wanadoo.fr).

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers amis, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Jean-Luc PALMIERI  
Président du Comité de Guyenne